

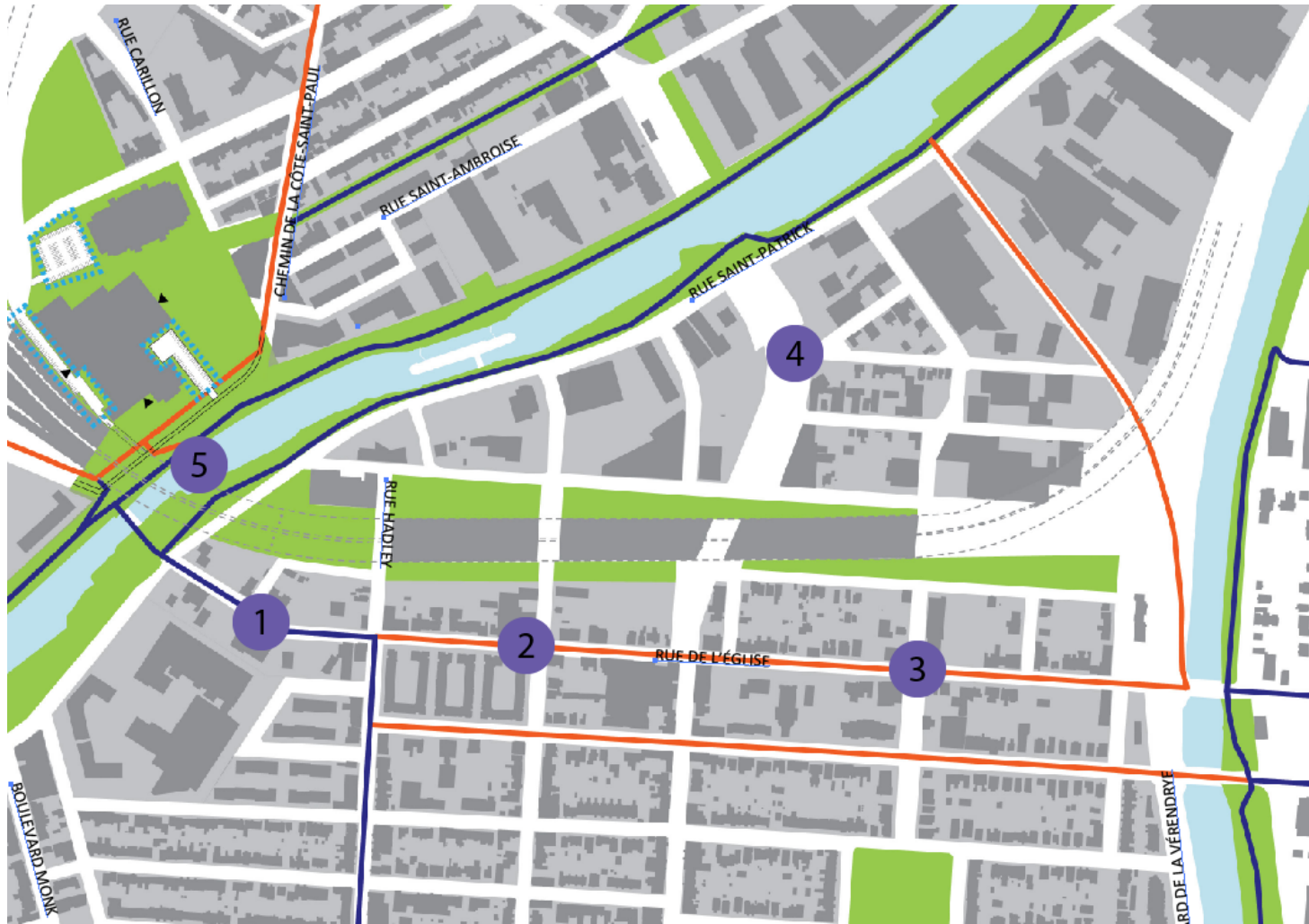
PDUES: CONSULTATION SUR L'AVENIR DES QUARTIERS AVOISINANT TURCOT



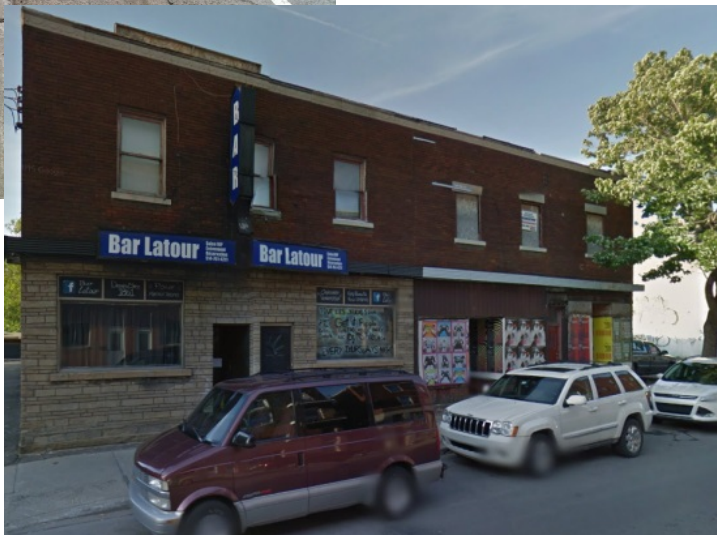
Trois principales demandes:

- Que le milieu de vie prime sur la zone de transit
- Un verdissement massif ainsi que d'autres mesures pour compenser les émanations et la pollution générées
- Que la sécurité des piétons et des cyclistes, pendant et après les travaux, soit non seulement assurée, mais également validée par des responsables

5 secteurs + Saint-Patrick



Secteur Ouest et central de l'avenue De l'Église



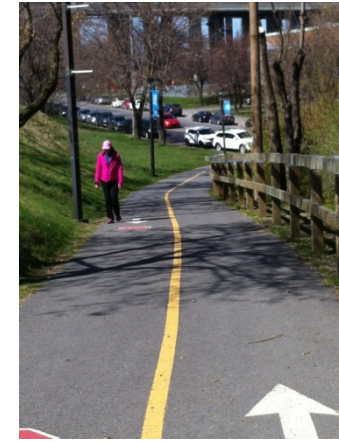
- Peu invitant pour les piétons et cyclistes
- Détérioration avancée de certains bâtiments (entre les rues Eadie et Laurendeau)

Secteur Est de l'avenue De l'Église et Secteur industriel Cabot

- Cœur de l'ancien village de Côte Saint-Paul
- Secteur Cabot caractérisé par des industries légères et quelques habitations
- Potentiel de redynamisation très fort (usage mixte)



Canal de Lachine



Rue Saint-Patrick



La qualité des milieux de vie

- Mesures de mitigation :
 - verdissement pour contrer la pollution atmosphérique,
 - sécurité piétonne et cycliste,
 - bruit
- Quartiers complets: équilibre des fonctions :
 - services de proximité, résidentiel, industriel léger, etc.



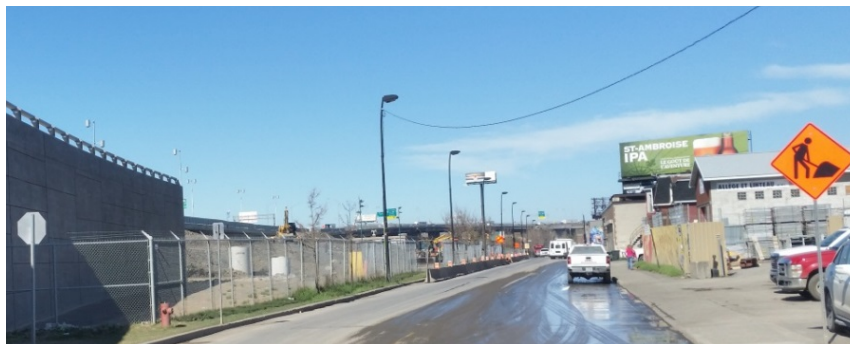
La connectivité et la mobilité

- Prioriser les aménagements et interventions pour les transports actifs:
 - Assurer la sécurité des piétons et cycliste PENDANT et après les travaux (validation des responsable sur le site)
 - Pistes cyclables aménagées en site propre
 - Aménagements universellement accessibles
 - Entretien des aménagements
- Une amélioration de la connectivité avec cyclable de Montréal;
- Déviation du camionnage de transit des rues du quartier vers le secteur Cabot



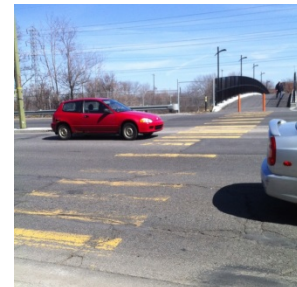
La dynamisation économique et la cohabitation des fonctions

- Maintien des secteurs d'emplois actuels :
 - secteur Cabot, secteur de l'Église, etc.
- Activités compatibles avec la cohabitation avec un milieu résidentiel:
 - industriel léger, PME vertes, ateliers d'artistes, etc.
- Revitaliser les artères commerciales (Monk et de L'Église) et le secteur Cabot :
 - allègement fiscal pour rendre disponibles les locaux vides pour les artistes, les groupes et les organismes en économie de partage.



Les équipements collectifs

- Préserver et restaurer les édifices patrimoniaux (Centre Saint-Paul, propriété de la Ville de Montréal)
- Nouvel espace prévu sous l'échangeur : la création d'un lieu de passage plutôt qu'un lieu d'activité
- Mettre un accent particulier sur l'entretien des infrastructures existantes telles que les parcs De La Vérendrye et Angrignon



Conclusion



- Penser aux enfants, aux familles, aux aînés, à la faune et à la flore
- Milieux de vie doit primer sur la zone de transit